

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze février à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de M. Frédéric MURA, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Monsieur Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Marianne HUREL, Madame Anne BOUQUIER, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Hervé LHOMME, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Solène MENNECIER, Madame Mariline BOUCLET, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Madame Stéphanie AUBAILLY-GRON, Madame Marie COSTA, Madame Anab LEFFRAY.

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
20	26	23

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Aline MERIAU à M. BAUMY, M. Yann BOUGUENNEC à M. Bruno GODET, M. Pierre HABERT à M. Gérard HUET.

Absents excusés : Monsieur Pascal PETITPIERRE, M. Bruno THOMAS, Madame Vanessa CHABOURINE,

Date de la convocation

9 février 2024

Date d'affichage

9 février 2024

A été nommé secrétaire : Madame Marianne HUREL

Objet de la délibération

7- Finances Locales
7-1- Décision budgétaire
7-1-5 tarifs et redevances des services publics

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. le Maire propose de fixer des tarifs pour les boissons qui seront vendues lors des concerts ou autres manifestations organisés par la municipalité ou lors du FAY'STIVAL, selon le barème suivant :

2024-017 – Tarif pour les buvettes

- Eau (50 cl) : 1 €
- Soft (coca-cola, Orangina, Ice-tea, etc.....33 cl) : 2 €
- Bière (25 cl) : 2.50 €
- Café, thé : 1 €
- Vin, cocktail (verre) : 3 €

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

et publication ou notification

21/02/2024

- **APPROUVE** l'ensemble des tarifs municipaux indiqué ci-dessus,

- **PRECISE** que les recettes seront encaissées dans la régie « Festivités ».

La secrétaire de séance
Marianne HUREL

Pour copie conforme,

Le Maire,
Frédéric MURA

